



Paris, le 4 octobre 2016

Madame la Ministre

Le Conseil National du SNICS réuni à Paris les 4, 5 et 6 octobre tient à vous faire part de sa vive préoccupation.

Lors de l'installation de l'actuel gouvernement, le ministère de l'Education Nationale avait ouvert le chantier de la refondation de l'école. Ce chantier avait été l'occasion de nombreux groupes de travail. Pour ce qui concerne la santé à l'école, ce fut le GT 12.

Dès le départ, des points de désaccords majeurs ont fait jour avec la proposition du cabinet de Mr Peillon de la création d'une Mission Interministérielle (MISSE) à qui pouvait être confiée la santé à l'école d'une part et l'organisation des professions de santé à l'éducation nationale dont celle des infirmières d'autre part.

Cette orientation avait conduit à 5 manifestations unitaires à l'appel du SNICS, représentant près de 98% de la profession à l'éducation nationale. Pour mémoire, SNICS 64%, SNIES 32%, FO 2%.

A la suite de ces mouvements un gros travail a été entrepris, sous la responsabilité du cabinet, qui a conduit à un point d'équilibre faisant accord de tous les syndicats infirmiers mais également des syndicats de médecins et plus particulièrement du SNMSU-UNSA.

L'écriture des articles L 541-1 et L 121-4-1 ont fait l'accord de tous, un arrêté interministériel d'application a été pris, avec l'accord du ministère de la santé et l'avis favorable des structures ordinales des médecins et infirmiers.

De nouvelles circulaires d'application ont été publiées, dans des délais très longs, sous votre timbre et faisaient également l'accord de tous.

Cependant une lettre de Madame la Directrice de la DGESCO, le 18 décembre 2015, a d'emblée mis le feu sur le terrain obligeant votre directeur de cabinet, le 15 février 2016, à écrire à tous les syndicats.

Malgré cela, de nombreuses académies n'en n'ont jamais tenu compte et ont publié des circulaires académiques contrevenant gravement au droit malgré les nombreuses audiences et communications que nous avons eues avec votre cabinet, y compris durant l'été.

Durant la même période, vous avez commis une mission confiée à la MAP sur la modernisation de la santé à l'école.

Manifestement les conclusions sont porteuses de conflit et recommandent, selon votre cabinet, un transfert de compétence de la santé à l'Ecole vers une structure interministérielle également compétente à l'égard des personnels de santé de l'éducation nationale.

L'ensemble de ces éléments a amené, comme vous le savez, un véritable mécontentement de la part de nos collègues et une manifestation importante le 29 septembre.

Le Conseil National du SNICS tient également à vous interpeller sur les conséquences de cette posture d'immobilisme et d'attentisme de la part de la DGESCO.

De nombreux Recteurs font pression sur les infirmières pour qu'elles réalisent les missions selon leurs circulaires académiques, au motif que ce sont des ordres et qu'y contrevenir est une désobéissance. Il ont raison, en droit.

Cependant, comment peut-on tenir deux discours et deux postures contradictoires ? Une circulaire académique qui ne souffrirait aucune dérogation et une circulaire ministérielle, un écrit que nous aurions le droit de ne pas suivre....

Une véritable consigne, exemple de désobéissance, est ainsi donnée à tous les personnels. Consigne suivie puisqu'aucun médecin ne veut réaliser les visites de la 6^{ème} année, interdisant même le recensement des visites médicales réalisées par les médecins de ville.

La délégation de pouvoir du ministre de l'éducation nationale vers les recteurs ne vous dégage pas de votre responsabilité, en droit, quant aux textes rédigés et publiés par les recteurs d'académie.

Cette situation, inacceptable à nos yeux, Madame la Ministre, nous appelle à vous demander votre intervention personnelle dans ce dossier qui est un véritable déni de la démocratie et du fonctionnement du service public.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, le Conseil National du SNICS en appelle à toutes les infirmières à désobéir à ces circulaires académiques, à manifester leur mécontentement à Paris dès la rentrée des vacances de Toussaint.

Les secrétaires académiques SNICS- FSU

Aix-Marseille	Etienne Herpin	Amiens	Valérie Vaireaux
Besançon	Catherine Duty	Bordeaux	Yannick Lafaye
Caen	Patricia François	Clermont-Ferrand	André Marol
Corse	Pénélope Bouquet-Rhuling	Créteil	Carole Pourvendier
Dijon	Sylvie Ladier	Grenoble	Catherine SANZ
Guadeloupe	Brigitte Derussy	Guyane	Sylvie Audigeos
Lille	Valérie Gressier	Limoges	Laurence Tesseyre
Lyon	Catherine Cordier	Montpellier	Sandie Cariat
Nancy-Metz	Brigitte Streiff	Nantes	Sylvie Magne
Nice	Mireille Audoynaud	Orléans	Marielle Joyeux
Paris	Chantal Chantoiseau	Poitiers	Fabienne Dorckel
Reims	Martine Thumy	Rennes	Cécile Guennec
Réunion	Odile lausin	Rouen	Martine Lemair
Strasbourg	Nathalie Monteillet	Toulouse	Anne Fabrega
Toulouse	Anne Fabrega	Mayotte	Nicole Filliung

Les membres du Bureau National

Christian Allemand, Béatrice Gaultier, Patricia François, Jean Lamoine, Fabienne Dorckel, Anne Latger, Carole Pourvendier, Maryse Lecourt, Brigitte Streiff, Patricia Braive, Chantal Chantoiseau, Janine Hernanz, Valérie Rolland.